Puy Guillaume, le 14 octobre 2021

58 rue duchassein
63290 PUY GUILLAUME

CLASSE SPORTIVE
Du Lundi 20 juin 2022 au Vendredi 24 juin 2022

OBJET : Séjour sportif avec hébergement dans un centre en LOZERE

I - DESTINATION

LA CANOURGUE (France)

II - NOMBRE DE PARTICIPANTS

* 60 élèves (effectif susceptible d'être modifié à + ou – 3 élèves)
* 6 accompagnateurs (effectif susceptible d'être modifié à + ou – 1)

III - HEBERGEMENT

* Pension complète à partir du lundi 20 juin 2022 (arrivée pour le repas de midi) au vendredi 24 juin 2022 après le repas de midi.

* Le chauffeur de bus prendra uniquement deux repas du midi (pas de nuitée) : les repas seront le lundi 20 juin 2022 à l'arrivée et le vendredi 24 juin 2022 avant le départ.

LES DEUX REPAS PRIS PAR LE CHAUFFEUR SERONT A LA CHARGE DU TRANSPORTEUR ET DONC NE SERONT PAS FACTURES AU COLLEGE CONDORCET .

IV- ACTIVITES

* Le centre devra proposer les activités de pleine nature suivantes : initiation au canoë, escalade, via ferrata et spéléologie.

* Une descente du Tarn en canoë à la journée sera organisée par le centre

* Formation des élèves au PSC1 : cette formation devra être assurée par des pompiers avec remise du diplôme.

V- HEBERGEMENT

CONCERNANT L'HEBERGEMENT, MERCI DE BIEN VOULOIR PRECISER LE NOMBRE D'ELEVES PAR CHAMBRE et LES CONDITIONS D'HEBERGEMENT.

VI- FACTURATION

L'offre tarifaire devra détailler les renseignements suivants :

* **TARIF PAR ELEVE** comprenant : prix de **l'hébergement**, prix du **repas**, prix des **activités** + prix **formation PSCI**

*** TARIF POUR ELEVE AYANT UN REGIME PARTICULIER et pour lequel il ne sera pas proposé de repas :** prix de l'hébergement, prix des activités + prix formation PSCI

*** TARIF ADULTE : prix hébergement, prix repas**

Modalité de règlement par virement des factures :
Le délai maximum de paiement par virement administratif de la facture est fixé à 30 jours, date de réception de la facture

VII- ANNULATIONS

Les conditions d'annulation en cas de désistement au séjour doivent être indiquées dans la proposition. (Annulation totale du groupe et annulation individuelle)

VIII- PROTOCOLE SANITAIRE

Les dispositions du protocole mis en place par l'établissement d'accueil devront être communiquées.